

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2011  
Délibération n° 09

**OBJET :**

Espace naturel sensible de la butte Sainte Geneviève  
Plan de gestion et d'aménagement  
Extension du périmètre

Rapporteur : M. VOGIN

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Après avoir rappelé aux membres de la commission Environnement – Développement Durable les différentes étapes qui ont marqué l'évolution du dossier se rapportant à l'Espace Naturel Sensible de la butte Sainte Geneviève, le rapporteur informe que pour des raisons pratiques, il conviendrait d'étendre le périmètre ENS aux propriétés foncières communales qui sont situées à proximité de la butte, cadastrée section AH N° 4 – 6 et 8, d'une contenance de 35 ha 13 a 88 ca, et d'en formuler la demande auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

L'étude complémentaire menée par la société BIOTOPE en septembre 2008, dans le but d'inscrire la butte comme site NATURA 2000, a permis de confirmer l'intérêt écologique de cette pelouse naturelle.

Par ailleurs, la première réunion du comité de pilotage, le 31 janvier 2011, a retenu la proposition d'une dépense de 12.500 € au titre de l'exercice 2011, dans le cadre de la gestion de l'ENS confiée au Conservatoire des Sites Lorrains. Celle-ci pourra faire l'objet d'une subvention départementale à hauteur de 60% du montant. Le gestionnaire envisage également la réalisation d'une signalétique ainsi que d'une plaquette d'information à destination du public.

## **PROPOSITION**

Vu l'avis favorable des membres de la commission Environnement – Développement Durable réunie le 10 février 2011, il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander l'extension du périmètre de l'ENS de la butte Saint Geneviève en intégrant les propriétés foncières communales voisines,
- d'inscrire au Budget primitif 2011, le montant des frais de gestion à hauteur de 12.500 €,
- d'adresser au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, une demande de subvention portant sur les frais de gestion engagés par la commune au titre de l'ENS.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 février 2011.

**Extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**